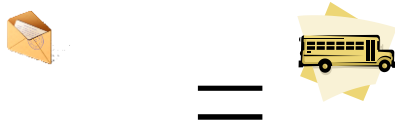




École Barthélemy-Vimont

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) prend la décision d'accorder ou non le transport scolaire.

La décision ne relève pas de la direction de l'école.



Si votre enfant a droit au transport scolaire :

Vous recevrez cet été **un courriel du CSSDM** vous invitant à consulter votre compte Mozaik qui y indiquera l'heure et le lieu de l'arrêt d'autobus.

Votre enfant recevra sa carte d'autobus à l'école, les premiers jours de classe.



Si vous ne recevez pas le courriel du CSSDM, votre enfant ne sera pas transporté par autobus.

Places payantes : Il est possible qu'il n'y ait pas de transport scolaire « payant » disponible.

Ce n'est pas la direction de l'école qui prend la décision d'accorder ou non l'accès au transport.

Conditions d'accessibilité au service de transport scolaire:

1^{ère} et 2^e année : Vous devez demeurer à **plus d'un kilomètre** de l'école.

3^e et 4^e année : Vous devez demeurer à **plus de 1,6 km** de l'école.

5^e et 6^e année : Pas de transport scolaire. Il y a possibilité d'obtenir un remboursement de la carte OPUS sous certaines conditions.